

# OUI

Le 9 juin 2024

# à l'initiative

pour la liberté et l'intégrité physique

Stop à la  
vaccination  
obligatoire

Mon corps, mon choix !

# OUI à l'initiative pour la liberté et l'intégrité physique parce que nous...

- ne sommes pas les cobayes du lobby pharmaceutique. [1]
- ne nous taisons plus face aux dommages causés par les vaccins à ARNm ! [2]
- nous voulons entendre le cliquetis des menottes dans le cercle des responsables ! [3]

Le 9 juin 2024, nous voterons sur l'initiative "Pour la liberté et l'intégrité physique". L'initiative demande que les interventions médicales ordonnées par l'Etat et susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique et mentale ne puissent pas avoir lieu sous la contrainte.

La loi sur les épidémies prévoit une vaccination obligatoire. Celui qui ne se fait alors pas vacciner peut subir des désavantages sociaux ou professionnels.

L'intégrité physique et mentale est un droit fondamental qui, contrairement à ce qui est possible aujourd'hui, ne doit en aucun cas être limité.

Chaque personne doit pouvoir décider elle-même si elle veut se faire vacciner ou faire vacciner ses enfants, et avec quel vaccin.

[1] L'autorisation des vaccins ARNm par Swissmedic est présumée être une violation grossière du Code de Nuremberg : voir le rapport d'évidence [www.plaintecorona.ch](http://www.plaintecorona.ch) et par exemple [www.reinfosante.ch](http://www.reinfosante.ch). Des milliers d'études prouvent une efficacité négative. L'autorisation par Swissmedic n'a vraisemblablement pas été vérifiée et a été accordée illégalement (Process 2 ! ) [www.reinfosante.ch](http://www.reinfosante.ch)

[2] Environ 22'000 déclarations de sinistre (CH), dont seulement un cas sur 20 est déclaré. L'OFSP n'a pas encore reconnu un seul dommage et les dommages-intérêts possibles sont limités à 70 000 CHF maximum ! Thromboses, spikeopathie, myocardite, ME/CFS, SADS, SIDS... [www.plaintecorona.ch](http://www.plaintecorona.ch)

[3] Outre l'autorité d'autorisation dénoncée, les personnes et organisations impliquées dans l'acquisition de milliards doivent également être poursuivies pénalement. Les infractions à l'ordonnance sur la publicité pour les médicaments et les violations du devoir de diligence doivent avoir des conséquences. Les lésions corporelles causées par des substances ARNm, en particulier celles qui sont graves et mortelles (autopsie !), doivent être sanctionnées et indemnisées ! La tentative transparente de dissimuler les nombreuses lésions postVAC en tant que LongCovid doit être immédiatement stoppée et considérée comme une affirmation de protection des auteurs. [www.reinfosante.ch](http://www.reinfosante.ch)



[www.coronainfosuisse.com](http://www.coronainfosuisse.com)



[aletheia-scimed.ch](http://aletheia-scimed.ch)



[www.safeblood.ch](http://www.safeblood.ch)

**ME/CFS, Myocarditis, V-AIDS...**

[www.postvac.ch](http://www.postvac.ch)



[www.reinfosante.ch](http://www.reinfosante.ch)

**Comité libéral 'OUI à l'initiative Stop à la vaccination obligatoire'**